Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu

073-200068997-20190521-AD_2019-080-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019 Publication : 24/05/2019 **DECISION**

n° 2019-080

Albertville, Allandez, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléty, Cohennas, Crest-Voland, Esserts-Bloy, Flumet, Frontenez, Giòp-sur-lière, Grèsy-sur-lière, Baint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Lière, Saint-Vital, Thénèsof, Yournan, Yours-en-Savole, Ugine, Venthan, Verrens-Arrey, Villord-sur-Darox

Objet : Agriculture - Adhésion 2019 à la Société d'Economie Alpestre de Savoie

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu l'arrêté n°2017-014 du 17 janvier 2017 donnant délégation à Emmanuel HUGUET pour les affaires traitant de l'agriculture et de la forêt de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant que la Société d'Economie Alpestre de Savoie est en charge de l'animation du Plan Pastoral d'Arlysère depuis 2009,

Décide

Article 1 : L'adhésion à la Société d'Economie Alpestre de Savoie, domiciliée 40 rue du Terraillet, 73190 SAINT BALDOPH, est renouvelée pour l'année 2019.

Article 2 : Le montant de cotisation, fixé à 450 €, sera versé à la Société d'Economie Alpestre de Savoie.

Article 3 : M. le Président et Mme la Trésorière Principale d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 21 mai 2019 Le Vice-Président Emmanuel HUGUET



agglomération

